

Spectacle vivant et politiques culturelles : enjeux et perspectives territoriales

Françoise Liot

La politique du spectacle vivant est aujourd'hui à un tournant. Traversée par une « crise » de l'intermittence et par des changements structurels dans l'organisation professionnelle, elle est aussi bousculée par les nouvelles relations entre État et collectivités territoriales qui se dessinent actuellement mais également par les nouvelles missions attribuées à ces mêmes collectivités dans le cadre des recompositions territoriales.

De nombreuses études ont montré les limites des politiques culturelles locales. Les difficultés de leur mise en œuvre proviennent de logiques structurelles liées aux modalités de la décentralisation mais elles résultent aussi des valeurs et des idéologies de l'intervention publique dans le domaine de la culture qui ont dominé depuis la seconde moitié du XX^e siècle. Il semble qu'aujourd'hui plusieurs conditions soient réunies pour dépasser ces obstacles, il s'agit d'arti-

culer autrement culture et territoire et, plus généralement, de redéfinir le rôle des collectivités territoriales en matière de spectacle vivant.

LA CULTURE À LA CONQUÊTE DU TERRITOIRE

L'action des collectivités territoriales s'est souvent déployée en réponse à des demandes du terrain et, particulièrement, des associations culturelles qui n'ont cessé de se développer et proposer de nouveaux projets. Mais, la logique de redistribution aux associations et aux acteurs culturels sans définition d'objectifs, est un jeu infla-

tionniste qui conduit toutes les collectivités, à plus ou moins court terme, à (ré)organiser leur politique culturelle. Ce « saupoudrage » a eu au moins deux effets négatifs. Il a conduit, d'une part, à mieux financer les gros projets sans que la hauteur des financements ne renvoie pour autant à l'objectif majeur d'une collectivité, mais simplement parce que la demande de subvention était plus importante. Ainsi, les manifestations événementielles de grande ampleur ou les équipements prestigieux ont, d'emblée, pesé lourd sur les finances des collectivités, alors même que leur aspect structurant pour le territoire n'était pas toujours assuré. D'autre part, l'émiettement des financements sans hiérarchisation a conduit, dans beaucoup de collectivités, à une situation bloquée et à une incapacité à aider de nouveaux projets. Il est plus facile, en effet, de refuser l'aide à un nouveau projet, quelle que soit sa valeur, que de retirer une aide financière à une structure qui en bénéficie depuis plusieurs années. Cette reconduction, si elle est vécue comme une relative sécurité pour les acteurs, est un frein à l'innovation et à l'émergence de nouvelles propositions dans le champ culturel.

Dans ces conditions, un changement s'impose et le meilleur atout pour reconstruire ces politiques culturelles territoriales est sans doute la professionnalisation du secteur. Celle-ci a été diversement analysée ; certains ont pu regretter la perte de l'engagement bénévole, notamment dans le cadre des associations. Cette rationalisation de l'activité culturelle est aussi une routinisation qui tend à faire disparaître le militantisme et à faire des métiers de la culture des activités « comme les autres ». Toutefois, la professionnalisation du secteur culturel, souvent impulsée par l'État, a conduit, dans les collectivités territoriales, à créer un corps d'« intermédiaires culturels » qui sont capables, aujourd'hui, de reconnaître et de valoriser la qualité artistique sur un territoire et, en même temps, de prendre en compte les problèmes locaux. Autrement dit, ils se situent à la bonne place pour défendre l'exigence artistique (sur laquelle les DRAC

La professionnalisation du secteur culturel, souvent impulsée par l'État, a conduit, dans les collectivités territoriales, à créer un corps d'« intermédiaires culturels » qui sont capables, aujourd'hui, de reconnaître et de valoriser la qualité artistique sur un territoire et, en même temps, de prendre en compte les problèmes locaux.

ont bâti leur expertise) et les intérêts locaux (qui sont centraux dans des politiques de proximité).

Si ces deux logiques ne sont pas à priori antagonistes, elles sont souvent difficiles à concilier et, dans le cadre de la décentralisation, elles n'ont pas été portées, dans un premier temps en tout cas, par les mêmes acteurs. Le ministère de la Culture se situe principalement du côté de la création alors que la culture, dans les politiques locales, est souvent un espace hybride traversé par des enjeux variés (le développement économique local, le renforcement du lien social...) dans lesquels la culture peut parfois être instrumentalisée. La professionnalisation du secteur construit une médiation entre ces objectifs et renforce la solidité des projets en les liant aux enjeux de proximité, tout en conservant le respect de l'exigence artistique. De ce point de vue, la professionnalisation favorise la convergence d'objectifs entre l'État et les collectivités territoriales.

Enfin, un dernier élément permet d'envisager un changement de logique. La recomposition territoriale en œuvre depuis la seconde moitié des années 90 a conduit les Départements, les Régions et les Communes, dans le cadre de l'intercommunalité et des Pays, à envisager l'action culturelle dans une logique de rééquilibres territoriaux, de solidarité ville-campagne, d'irrigation du territoire. Ces éléments, sans doute les plus récents dans l'histoire des politiques culturelles, obligent à regarder autrement les modes d'action dans le secteur culturel. Il n'est plus question de conquérir un public, il s'agit de savoir comment, sur un territoire, des populations peuvent être concernées par les questions artistiques. La création artistique n'est plus une entité sacralisée mais un processus porteur de sens, et pour les populations, une expérience qui prend en compte leurs particularités, éventuellement leurs problèmes.

PERSPECTIVES : QUEL RÔLE POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ?

Le rapport du public aux œuvres d'art et l'emploi culturel sont deux thématiques émergentes dans les politiques du spectacle vivant des collectivités territoriales. La manière dont ces deux thèmes sont abor-

dés actuellement semblent préfigurer de nouvelles formes d'intervention publique dans le domaine de la culture. Ils conduisent à considérer le rôle des collectivités aux deux bouts de la chaîne de l'activité culturelle, du côté de la production artistique et du côté de la réception.

La question des publics

Depuis Malraux, l'intervention publique dans le domaine de la culture s'est développée principalement sur l'idée d'un éloignement des populations par rapport à l'offre culturelle. Toutefois, la multiplication des équipements de diffusion n'a pas permis d'élargir les caractéristiques sociales du public. Les enjeux territoriaux peuvent conduire les collectivités à renouveler les modes d'action dans ce domaine. Il ne s'agit plus seulement de permettre la diffusion de spectacles professionnels mais d'installer durablement une présence artistique sur un territoire et ainsi, de faire en sorte que les populations ne soient pas seulement des consommateurs de spectacles mais qu'elles aient la possibilité de s'approprier le travail artistique. Cette redéfinition de l'action place le public au centre du projet culturel : il n'est plus le dernier maillon de la chaîne qu'il faudra séduire à posteriori par des outils de communication adéquats.

Une autre logique professionnelle se dessine dans ce changement de problématique. Elle incite à envisager des politiques culturelles locales sans équipements ou en complément d'équipements existants et à développer d'autres expériences : les résidences, les ateliers, les compagnies associées à des lieux sont autant d'exemple à développer. La mise en place de « lieux de fabrique »¹, qui ne seraient plus des équipements dédiés principalement à la diffusion mais seraient également orientés vers la création, peuvent permettre l'implanter des compagnies sur un territoire à des coûts inférieurs au fonctionnement d'un lieu de diffusion (en utilisant des lieux désaffectés et

Le rapport du public aux œuvres d'art et l'emploi culturel sont deux thématiques émergentes dans les politiques du spectacle vivant des collectivités territoriales. La manière dont ces deux thèmes sont abordés actuellement semblent préfigurer de nouvelles formes d'intervention publique dans le domaine de la culture.

réhabilités par exemple). Cette sédentarisation des équipes artistiques peut permettre de développer diverses activités en dehors de la production de spectacles, et favoriser l'impulsion de projets artistiques en lien avec les problèmes du territoire ou la mémoire locale.

Ces expériences transforment la place de l'artiste en lui redonnant un rôle social et civique fort. La logique d'équipement et de diffusion qui a dominé les modes d'action depuis les années 60, a eu tendance à hyper-spécialiser l'artiste en l'enfermant dans un statut de producteur de loisir culturel. Les

Penser la structuration de ce secteur, c'est sortir de cette relation du « donnant-donnant » pour faire des collectivités des acteurs à part entière du milieu artistique et culturel qui assument une responsabilité en matière d'organisation d'un secteur.

projets artistiques de territoire replacent l'artiste au cœur des problèmes sociaux et politiques, et l'incitent à développer un travail en partenariat avec des structures aux objectifs non spécifiquement culturels : ils font ainsi de lui un véritable acteur du changement social.

Si les politiques culturelles s'envisagent aujourd'hui en dehors d'une logique d'équipement, quel rôle donner aux institutions culturelles ? Laurent Fleury a montré comment le discours de l'échec de la démocrati-

sation culturelle a souvent conduit les équipements à renoncer à des missions de conquête ou d'accompagnement des publics, les inégalités face à la culture étant renvoyées à des inégalités sociales structurelles, impossibles à résoudre du seul point de vue des acteurs culturels². En étudiant spécifiquement le cas du TNP de Jean Vilar et du Centre Georges Pompidou, Laurent Fleury montre cependant que l'élargissement des publics n'est pas impossible. Il y a sans doute à définir pour ces structures, notamment pour les plus importantes (c'est-à-dire celles qui sont labellisées), des missions de médiation et de partenariat. Ce travail existe déjà avec l'Éducation Nationale, mais il est plus rare avec les associations de pratiques amateurs ou avec les structures sociales et socioculturelles. Le partenariat avec les autres structures culturelles est loin, lui aussi, d'être généralisé et les équipements agissent plus souvent en concurrence qu'en complémentarité ou en réseaux. De plus, l'inscription des équipements dans des logiques territoriales et partenariales ne peut se faire sans concertation entre

les collectivités qui soutiennent ces projets. Ils ont la possibilité de jouer un rôle structurant sur un territoire à condition que des objectifs communs soient partagés par les acteurs.

L'emploi culturel

La crise de l'intermittence, les nouvelles responsabilités des Départements en matière de RMI mais aussi la fin des « emplois jeunes » et un certain désengagement de l'État, ont conduit les collectivités à envisager de jouer un rôle en faveur de l'emploi culturel. Cette préoccupation est beaucoup plus récente que la précédente ; il ne s'agit plus ici de reposer le problème mais d'inventer des principes d'action.

D'un point de vue organisationnel, ce thème de l'emploi culturel conduit les administrations à imaginer une transversalité des services et des actions. La culture n'est plus indépendante des questions sociales (notamment pour les Départements), mais elle ne l'est pas non plus du secteur économique. Ce changement est souvent difficile à mettre en place car il opère une petite révolution dans l'organisation des collectivités.

Au-delà d'une remise en question interne, la réflexion sur l'emploi est à même de transformer en profondeur les politiques culturelles. Elle conduit les collectivités à réfléchir à l'économie de la culture, alors que la séparation des services et les réticences du milieu artistique à envisager la culture en ces termes, n'avaient que trop rarement permis d'amorcer cette réflexion. Le champ culturel devient ainsi un secteur à développer d'un point de vue économique, afin, notamment, de pérenniser des emplois.

De ce fait, le rôle des collectivités évolue vers une mission de structuration du secteur et s'éloigne d'une logique de « saupoudrage » tel que nous l'avons définie plus haut. Le rôle des collectivités auprès des équipes artistiques peut également se redéfinir sur cette base : les collectivités ne sont plus uniquement des « subventionneurs », elles deviennent aussi des partenaires. En développant une nouvelle responsabilité envers le milieu culturel, elles sont amenées à intervenir non plus uniquement à court terme auprès des équipes artistiques mais aussi à long terme, en imaginant des politiques pour favoriser la reconnais-

sance des artistes, leur inscription dans des réseaux et le développement de leur carrière. Si les politiques de « saupoudrage » ont conduit les artistes à percevoir les collectivités comme de simples financeurs, les collectivités ont également renforcé cette image en considérant trop souvent les équipes artistiques comme des prestataires de service, c'est-à-dire en conditionnant leurs aides à des actions sociales ou pédagogiques. Penser la structuration de ce secteur, c'est sortir de cette relation du « donnant-donnant » pour faire des collectivités des acteurs à part entière du milieu artistique et culturel qui assument une responsabilité en matière d'organisation d'un secteur.

La question des publics et celle de l'emploi culturel deviennent des enjeux de politique territoriale à partir d'une crise structurelle forte du secteur culturel. Mais ces thématiques sont porteuses de changements profonds dans les modalités d'action des collectivités territoriales en matière de culture. Reste à savoir si celles-ci se saisiront de ces leviers pour construire un autre rapport entre l'art et le public et pour créer de véritables relations de partenariat et de cogestion avec les acteurs culturels.

Françoise Liot,

*Maître de conférences en sociologie
IUT Michel de Montaigne, Université de Bordeaux 3*

Analyse prospective de la politique de soutien au spectacle vivant du conseil général des Pyrénées-Atlantiques

Cécile Martin

Dans la lignée de ses travaux sur le spectacle vivant en région Rhône-Alpes et sur les politiques culturelles des départements¹, l'Observatoire a piloté en 2006 une étude sur la politique menée par le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques en faveur du spectacle vivant à la demande de ce dernier. Cette étude a été réalisée par Françoise Liot, maître de conférences en sociologie à l'Université de Bordeaux III, avec la participation de deux chargés de mission, Vincent Bouillier-Oudot et Gildas Leblanc.

Le département des Pyrénées-Atlantiques se caractérise par une identité culturelle forte (Pays basque et Béarn) qui se manifeste notamment par la vitalité des vingt-deux compagnies artistiques et de la trentaine de festivals implantés sur son territoire (en majorité sur le littoral et les pôles urbains de Pau et Bayonne),

par des enjeux importants dans le domaine du spectacle vivant (considéré comme une priorité de la politique culturelle ce qui est rare pour un département), et par une volonté affirmée du Conseil général d'inscrire son action en faveur de ce secteur dans sa politique territoriale.

Ce travail avait pour objectif de dresser un bilan de la politique départementale. Mise en place, en 2003, à partir des résultats d'une concertation organisée en 2002 avec les partenaires culturels (Ateliers de la rénovation), cette politique conçue comme une étape expérimentale, a fait l'objet d'un moratoire en 2005. Le travail d'analyse était, de ce fait, très attendu par les acteurs culturels et par les services du Conseil général.

Dans une première partie, l'étude analyse en profondeur les dispositifs de soutien mis en place par le Conseil général (soutien aux équipements labellisés par l'État, aux équipes professionnelles, à des festivals et aux projets implantés dans des scènes de pays, conventions avec des compagnies artistiques profes-

sionnelles, conventions de développement culturel avec des intercommunalités, organisation d'événements artistiques...) dans leur contexte politique et territorial. Elle souligne les efforts de clarification qui ont été réalisés par la collectivité publique pour se doter d'une politique structurée, voire novatrice sur certains axes (convention de développement culturel avec les intercommunalités, conventions triennales avec des compagnies professionnelles...), mais également la faiblesse des moyens humains et financiers alloués au secteur culturel en général et au spectacle vivant en particulier au regard des autres départements français, malgré une hausse significative ces dernières années.

La deuxième partie de l'étude s'intéresse aux acteurs et aux ressources du spectacle vivant dans les Pyrénées-Atlantiques. Elle met en relief les atouts et les faiblesses de cette offre culturelle, les difficultés rencontrées par les professionnels dans leurs activités, leurs perceptions de la politique départementale... Elle propose également une typologie des festivals du point de vue de leur ancrage sur le territoire, ainsi qu'une analyse des équipements structurants, en particulier des « scènes de pays », dispositif central de la politique de développement culturel territorial du Conseil général.

Réalisés à partir d'entretiens en face à face auprès d'une cinquantaine de professionnels, ces phases d'état des lieux ont été présentées et discutées avec les acteurs culturels et les élus du territoire, lors de deux séminaires de travail qui ont également permis d'élaborer des pistes de réflexion pour la suite de la mission.

La troisième et dernière partie de l'étude présente des hypothèses de travail pour aider le Conseil général à mieux valoriser les ressources du territoire. Dix axes sont ainsi développés : soutien aux besoins d'implantation et de diffusion des compagnies artistiques (lieux de fabrication, équipes associées à des lieux, résidences artistiques...), déploiement de l'action territoriale des festivals ressources, relations avec les différents publics et les populations locales, développement des mutualisations, soutien à la professionnalisation et à l'emploi culturel, et enfin, mesures permettant de renforcer les moyens d'action du Conseil général (lisibilité des politiques, expertise artistique...) ainsi que la concertation avec les partenaires institutionnels (Drac, Région...) et avec les acteurs du territoire.

Présentée devant les acteurs culturels, les élus et les services du Conseil général en décembre 2006, ces axes de travail devraient servir de base à une refonte de la politique départementale en faveur du spectacle vivant à partir de 2008.

Soulignons, pour conclure, que les questions traitées dans ce rapport ont un intérêt qui dépasse largement le département des Pyrénées-Atlantiques, tant les problématiques de développement du spectacle vivant et les enjeux de renouvellement des politiques culturelles locales se recoupent d'un territoire à l'autre. Ce travail vient en outre enrichir une série d'évaluations menées sur les politiques départementales en faveur du spectacle vivant² qui devrait fournir des pistes de réflexion à tous les acteurs engagés sur ces thématiques.

*Cécile Martin, directrice des études,
Observatoire des politiques culturelles*

NOTES

1- Citons notamment les travaux suivants :

- Chadoir Ph., Brandl E., *Les régions et le spectacle vivant : évaluation de la convention des scènes régionales Rhône-Alpes*, Observatoire des politiques culturelles, Conseil régional Rhône-Alpes, 2005.
- Accompagnement du Conseil régional Rhône-Alpes pour la mise en œuvre des rencontres régionales pour le spectacle vivant (coordination, animation, synthèse), 2005.
- Bordeaux M.-Ch., *Évaluation de la politique d'éducation artistique et culturelle du département de la Savoie*, Observatoire des politiques culturelles, Association Danse et Musique en Savoie, à paraître.
- Saez G., Guérin M.-A., *La place du patrimoine culturel et de l'architecture dans les politiques culturelles des conseils généraux*, Observatoire des politiques culturelles, Ministère de la Culture et de la Communication (DAPA), 2002.

2- Parmi les plus récents, citons :

- Stoessel-Ritz J., *Évaluation de la politique pour la culture d'un département. La politique culturelle du département du Haut-Rhin de 1982 à 2001*, Conseil général du Haut-Rhin, 2005.
- Le Coq S., *Étude sur la politique du département du Finistère en matière de Spectacle vivant*, LARES, Université de Rennes, Conseil général du Finistère, 2005.
- *Étude pour un dispositif autour de la création et de la diffusion du spectacle vivant dans le département de l'Hérault*, ARSEC, Conseil général de l'Hérault, 2004.
- Stoessel-Ritz J., *Rapport d'évaluation. La Politique départementale pour le spectacle vivant, 1982-2000*. Tome 1 *Le spectacle vivant : éléments de cadrage*. Tome 2 *Soutien à la production artistique*. Tome 3 *La diffusion du spectacle vivant*, Conseil général du Haut-Rhin, 2001.